

Éléments démographiques et financiers disponibles à fin juin 2014

DONNEES DE POPULATION

Les cotisants du RSI

Au 30 juin 2014, le RSI regroupe plus de 2,8 millions d'actifs dont plus d'un tiers sont des auto-entrepreneurs. Les professions libérales conservent une dynamique plus soutenue (+3,8%) que les artisans (+2,1%) ou que les commerçants (-0,6%). Toutefois le dynamisme des auto-entrepreneurs en professions libérales ralentit (+8,5% contre +13,0% fin décembre 2013) et la croissance des effectifs d'auto-entrepreneurs artisans (+11,6%) s'accélère par rapport au taux constaté fin 2013 (+9,0%).

La baisse du nombre de conjoints collaborateurs (y compris auto-entrepreneurs) se confirme chez les artisans : -4,3% par rapport à juin 2013, à l'inverse des commerçants qui repartent à la hausse et augmentent de +0,6% par rapport à juin 2013. La proportion des assurés en activité secondaire est de 18% à fin juin 2014. La population des auto-entrepreneurs est davantage non prestataire (36,2%) que les cotisants classiques (7,7%).

Tableau 1 : Les cotisants du RSI au 30 juin 2014

Données disponible à fin Juin 2014	Artisans		Commerçants		Professions libérales		Ensemble	
	Juin 2014	Evolution annuelle	Juin 2014	Evolution annuelle	Juin 2014	Evolution annuelle	Juin 2014	Evolution annuelle
Cotisants du RSI	1 006 355	2,1%	1 092 701	-0,6%	709 652	3,8%	2 808 708	1,5%
<i>Dont auto-entrepreneurs hors conjoints collaborateurs</i>	398 074	11,6%	315 590	6,5%	299 650	8,5%	1 013 314	9,1%
<i>Dont non auto-entrepreneurs hors conjoint collaborateurs</i>	592 407	-3,3%	747 160	-3,4%	410 002	0,6%	1 749 569	-2,4%
<i>Dont conjoints collaborateurs</i>	15 874	-4,3%	29 951	0,6%			45 825	-1,1%

Données au 30/06/2014. Evolution depuis le 30/06/2013. France entière. Sources : Artisans et commerçants Portail CREA ; Professions Libérales Population Santé, Observatoire stock. Champ : Cotisants prestataires santé ou non

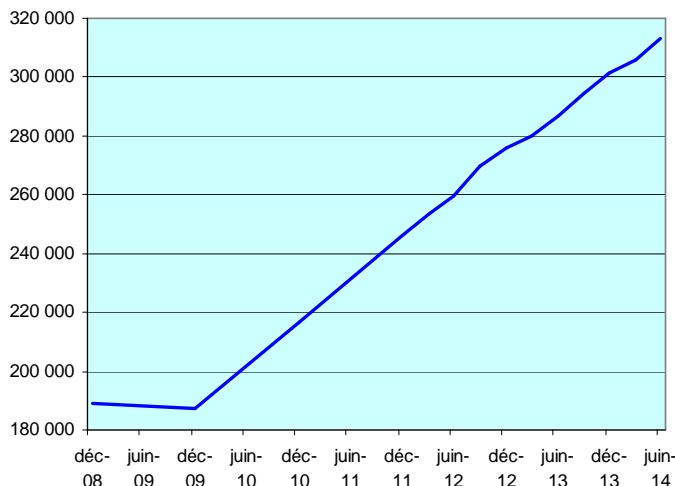
La population couverte par la CMU-complémentaire ou l'ACS

A fin juin 2014, le RSI couvre plus de 310 000 personnes au titre de la CMU-complémentaire. La croissance annuelle de cette population est forte +9,4% à fin juin 2014. Elle est soutenue par celle des auto-entrepreneurs et de leurs ayants droit, qui représentent plus de 52% de l'effectif à cette date.

L'accès à l'aide pour une complémentaire santé (ACS) se situe dans la prolongation de la CMU complémentaire dont elle vise à atténuer l'effet de seuil en permettant aux personnes d'acquiescer une couverture maladie complémentaire lorsque leurs ressources dépassent faiblement le plafond d'accès à la CMU-C. A partir de 2013, pour prétendre à cette aide, les personnes doivent avoir des ressources annuelles comprises entre le plafond d'attribution de la CMU et ce même plafond majoré de 35%. Le montant annuel de cette aide varie en fonction de l'âge du bénéficiaire.

Plus de 16.300 attestations ont été envoyées au cours du 1^{er} semestre 2014, soit une hausse de +4,7% par rapport au 1^{er} semestre 2013.

Graphique 1 : Effectif CMU-C



Source : RSI/DEEP/SARDE

La population protégée par l'assurance maladie du RSI au 30 juin 2014

Au 30 juin 2014, la population protégée par l'assurance maladie du RSI regroupe près de 4,2 millions de bénéficiaires, en progression de +1,2% sur l'année (contre +1,6% fin 2013 et +2,1% fin 2012).

La croissance des actifs de +0,8% est moindre que celle des cotisants (cf. tableau 1) en raison de la dynamique des actifs non prestataires essentiellement chez les professions libérales.

Les effectifs pensionnés progressent plus faiblement (+0,7%) : les professions libérales ont une croissance nettement supérieure (+3,9%) à celle des artisans (+0,9%) et des commerçants (-0,3%).

Le nombre d'ayants droits augmente de +2,1%, cette hausse est aussi plus marquée chez les professions libérales (+4,9%).

Tableau 2 : Population protégée par le RSI au 30 juin 2014

Données disponibles à fin Juin 2014	Artisans		Commerçants		Professions libérales		Ensemble	
	Juin 2014	Evolution annuelle	Juin 2014	Evolution annuelle	Juin 2014	Evolution annuelle	Juin 2014	Evolution annuelle
Dont actifs ⁽¹⁾	852 317	1,5%	891 534	-1,0%	509 560	2,8%	2 253 456	0,8%
Dont pensionnés	278 804	0,9%	306 001	-0,3%	65 103	3,9%	657 613	0,7%
Dont ayants droit	492 448	2,7%	515 138	0,3%	245 449	4,9%	1 255 190	2,1%
TOTAL ⁽²⁾	1 623 719	1,7%	1 712 905	-0,5%	820 480	3,5%	4 170 953	1,2%

Données au 30/06/2014. Evolution depuis le 30/06/2013. France entière. Source : Population Santé, Observatoire stock.

(1) Actifs et Actifs retraités (2) dont Assurés à titre gratuit.

N.B. Ce tableau inclut quelques personnes dont la catégorie socioprofessionnelle n'est pas précisément déterminée. Par contre, il n'inclut pas les bénéficiaires en maintien de droit (radiés). Par ailleurs, de nombreux retraités du RSI sont polypensionnés. S'ils sont couverts par un autre régime d'assurance maladie, ils ne figurent pas non plus dans ce tableau. Il en va de même pour les cotisants polyactifs.

Les bénéficiaires de pensions de vieillesse et d'invalidité au 30 juin 2014

Au 30 juin 2014, le RSI verse un peu plus de 2 millions de pensions vieillesse, dont près de 1,6 millions sont des pensions au titre des droits directs.

Le décalage progressif de l'âge légal de la retraite de 60 à 62 ans, issu de la réforme des retraites du 9 novembre 2010, ralentit la progression des effectifs de retraités de droit direct depuis le mois d'août 2011.

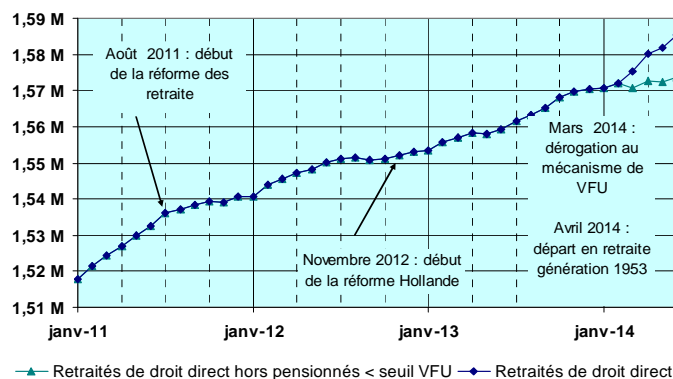
Après un fléchissement des départs à la retraite de droit direct entre novembre 2013 et mars 2014 suite au décalage de l'âge de départ de 60 ans et 9 mois à 61 ans et 2 mois, les premiers assurés de la génération née en 1953 atteignent l'âge légal de 61 ans et 2 mois à compter d'avril 2014, ce qui augmente le taux de croissance des départs à la retraite de droit direct à compter de cette date. L'impact du recul de l'âge légal de départ en retraite a cependant été atténué par l'assouplissement des conditions d'accès aux départs anticipés pour carrière longue (réforme Hollande), qui a permis à de nombreux assurés de prendre leur retraite avant l'âge légal à compter du 1^{er} novembre 2012. Ainsi, un quart des pensions prenant effet en 2013 ou en 2014 concerne des retraites anticipées alors que les départs anticipés représentaient environ 10% des liquidations depuis 2009. La majorité de ces départs (64%) se fait entre 60 ans et l'âge légal.

La progression des effectifs de droits directs s'explique aussi par la prise en compte, depuis mars 2014, d'assurés qui perçoivent une pension mensuelle inférieure au seuil du versement forfaitaire unique alors qu'auparavant, ces assurés (qui représentent 10% des liquidations annuelles) percevaient un capital et n'étaient pas considérés comme retraités du régime (dérogation au mécanisme de VFU suite à une lettre ministérielle du 26 avril 2013).

Au 30 juin 2014, plus de 27 000 assurés du RSI perçoivent une pension d'invalidité. Entre novembre 2013 et mars 2014, le nombre de pensions d'invalidité

servies par le RSI a de nouveau été affecté par le recul de l'âge légal de la retraite avec les passages de l'invalidité à la retraite de la génération 1953 qui ont été retardés jusqu'en avril 2014.

Graphique 2 : Nombre de bénéficiaires de pensions de retraite de droit direct



Graphique 3 : Nombre de bénéficiaires de pensions d'invalidité

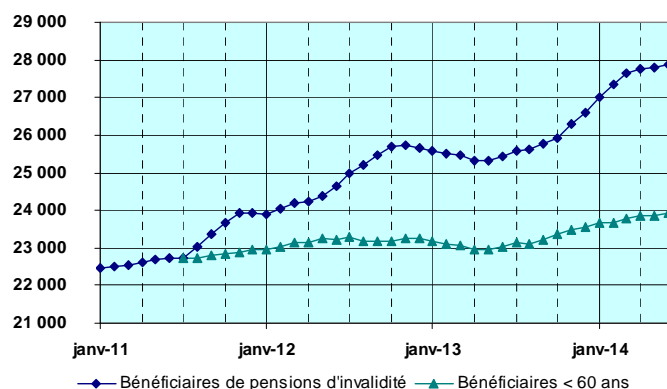


Tableau 3 : Les bénéficiaires de pensions de retraite et d'invalidité au 30 juin 2014

Données disponible à fin juin 2014	Artisans		Commerçants		Ensemble	
	Juin 2014	Evolution annuelle	Juin 2014	Evolution annuelle	Juin 2014	Evolution annuelle
Bénéficiaires de pensions de retraite	909 367	1,3%	1 142 969	1,6%	2 052 336	1,5%
Dont pensions de droit direct	666 180	1,6%	919 308	1,8%	1 585 488	1,7%
Dont pensions de droit dérivé	258 119	0,0%	284 711	-0,4%	542 830	-0,2%
Bénéficiaires de pensions d'invalidité	15 910	10,1%	11 968	9,0%	27 878	9,6%

Données au 30/06/2014. Evolution depuis le 30/06/2013. France entière. Sources : INDIGO. Ce tableau retrace des effectifs de pensionnés. Les retraités cumulant une pension de droit direct et une pension de droit dérivé ne sont comptés qu'une fois dans le total des bénéficiaires.

DONNEES DE PRESTATIONS

Le rythme de croissance des dépenses reste soutenu

Au premier semestre 2014, la croissance des remboursements de soins de ville corrigés des jours ouvrés conserve une tendance soutenue : +3,6% contre +3,9 % à fin décembre 2013.

Cette dynamique résulte principalement :

- d'un accroissement des consommateurs (+1,0%, en décélération cependant par rapport aux dernières années), qui concerne l'ensemble des postes.
- d'une progression toujours assez soutenue (+1,7%) du nombre de consommateurs pris en charge au titre d'une affection de longue durée (ALD), dont les remboursements sont en moyenne très nettement supérieurs à une prise en charge usuelle (ratio de 1 à 7) ce qui se traduit par une hausse du taux moyen de remboursement.
- d'une reprise des remboursements du poste médicaments sous l'effet de la dispensation des nouveaux médicaments contre l'hépatite C.

La dynamique d'évolution des honoraires médicaux et dentaires

Les **honoraires médicaux et dentaires** progressent toujours à un rythme important au premier semestre 2014 : +4,2% (3,7% à fin 2013).

La croissance de cet agrégat résulte principalement de la forte progression des remboursements de généralistes (+6,1%) engendrée quasi exclusivement par les versements de Forfaits de Médecin Traitant (FMT). En effet l'évolution des **consultations de généralistes** : +1,1% (+4,2% fin 2013) reste relativement faible.

Les dépenses des **spécialistes** évoluent de +3,8% (+4,0% à fin 2013). La progression des **actes techniques** depuis le début de l'année : +3,8% (+3,5% à fin 2013) est en partie compensée par le ralentissement des remboursements des forfaits techniques des scanners, IRMN et tomographie : +4,4% (+5,1% en 2013). Les remboursements des **dentistes** progressent de +2,3%.

Les prescriptions, principal poste de dépenses de soins de ville

Les **prescriptions** constituent plus de la moitié des soins de ville. Hors IJ et transports, elles augmentent de +3,2%.

Les médicaments

La reprise des remboursements de **médicaments** : +2,1% (+0,7% à fin mars) depuis le second trimestre résulte des remboursements liés à la rétrocession hospitalière : +18,3%. Ceux-ci repartent nettement à la hausse sous l'effet notamment de la montée en charge des nouveaux médicaments contre l'hépatite C.

Hors rétrocession, cette dépense reste très contenue : +0,5 % (+1,1% fin 2013) du fait de baisses de prix et d'une délivrance accrue des génériques sur la période.

La **LPP et les produits d'origine humaine** confirment leur fléchissement : +4,1% (+6,0% à fin 2013).

Les auxiliaires médicaux

La croissance des remboursements de soins réalisés par les **auxiliaires médicaux** reste très dynamique et s'établit à +6,4% (+7,3% à fin 2013). Au sein de celle-ci, les évolutions des infirmières (+6,1%) et des masseurs-kinésithérapeutes (+6,9%) sont induites par le dynamisme actuel de leurs volumes d'activité lié à celui du nombre de ces professionnels.

Les indemnités journalières

La progression des dépenses **d'indemnités journalières**, reste forte +4,7%, et est particulièrement marquée au sein de la population en ALD (+5,9%). La progression des montants versés aux auto-entrepreneurs tend à s'estomper : +23,6 % (+32,9% fin 2013).

Les autres dépenses de soins de ville

Les dépenses de **transports** augmentent de +3,5% (+4,3% à fin 2013). Les dépenses de **biologie** évoluent très faiblement +0,8% (+1,9% à fin 2013) suite aux nouvelles baisses tarifaires de certains actes, instaurées au mois d'avril 2014.

La tendance des établissements

Les versements estimés au titre des dépenses des **établissements publics** progressent de +4,5%.

Les dépenses relatives aux **établissements privés** sont en légère progression +0,3% (+1,5% fin 2013). Parmi ces dépenses, le poste principal, correspondant au champ de l'Objectif des Dépenses en Médecine Chirurgie Obstétrique (ODMCO), poursuit sa faible dynamique d'évolution : +0,5% (+0,4% fin 2013). Il est à souligner la relative stabilité des montants remboursés au titre des séjours chirurgicaux au cours du second trimestre (-0,2%) après l'amorce de reprise observée au premier trimestre (+1,5%).

Les dépenses relatives aux soins de suite et de réadaptation poursuivent leur très net fléchissement : -2,8% (+5,6% fin 2013). Les dépenses de psychiatrie marquent également le pas +4,8% (+9,8% à fin 2013). Au titre des dépenses des **établissements du secteur médico-social**, les versements estimés augmentent de +5,0% (dont +4,7% pour le secteur Personnes Agées et +4,8% pour le secteur Personnes Handicapées).

Tableau 4 : Les remboursements effectués à fin juin 2014

RSI – France entière – tous risques En millions d'euros	Données brutes juin 2014	Taux de croissance à fin juin 2014			
		ACM	ACM-CJO	PCAP	PCAP-CJO
Soins de Ville (hors contrats)	1 828,0	2,2%	2,8%	2,4%	3,6%
Honoraires médicaux et dentaires	571,1	2,4%	3,0%	2,9%	4,2%
Dont Généralistes	150,0	2,7%	3,3%	4,8%	6,1%
<i>dont consultations généralistes</i>	97,1	0,4%	1,0%	-0,1%	1,1%
Dont Spécialistes	310,6	2,5%	3,1%	2,6%	3,8%
<i>dont consultations spécialistes</i>	61,8	2,7%	3,3%	2,7%	4,0%
<i>dont actes techniques</i>	215,6	2,4%	3,0%	2,6%	3,8%
Dont Dentistes	105,7	1,2%	1,8%	1,1%	2,3%
Prescriptions	1 043,2	1,9%	2,5%	2,0%	3,2%
Produits de santé	710,0	1,2%	1,9%	1,2%	2,5%
Médicaments	577,3	0,9%	1,5%	0,9%	2,1%
<i>dont rétrocession</i>	58,5	11,7%	12,4%	16,9%	18,3%
L.P.P. et Produits d'origine humaine	132,7	3,0%	3,6%	2,9%	4,1%
Auxiliaires médicaux	242,6	4,7%	5,3%	5,2%	6,4%
<i>dont infirmiers</i>	138,4	4,0%	4,7%	4,8%	6,1%
<i>dont masseurs-kinésithérapeutes</i>	85,7	5,5%	6,1%	5,6%	6,9%
Biologie	90,6	-0,2%	0,4%	-0,4%	0,8%
Autres prestations	88,2	1,0%	1,6%	2,0%	3,3%
Dont frais de transport des malades	85,3	0,9%	1,5%	2,3%	3,5%
Indemnités journalières maladie	125,5	6,1%	6,1%	4,7%	4,7%
Etablissements de santé	2 081,3	2,4%	2,5%	3,6%	3,8%
Etablissements sanitaires publics	1 412,4	2,3%	2,3%	4,5%	4,5%
Etablissements sanitaires privés	361,0	-0,6%	0,0%	-1,0%	0,3%
Dont ODMCO	302,3	-0,8%	-0,2%	-0,7%	0,5%
Dont OQN Soins de Suite et de Réadaptation	46,4	-1,7%	-1,1%	-4,0%	-2,8%
Dont OQN Psychiatrie	9,6	4,0%	4,6%	3,5%	4,8%
Etablissements médico-sociaux (champ OGD)	308,0	6,1%	6,1%	5,0%	5,0%
Dont personnes âgées	201,3	4,5%	4,5%	4,7%	4,7%
Dont personnes handicapées	98,4	8,0%	8,0%	4,8%	4,8%
Contribution RSI Fonds d'Intervention Régional	70,3	52,3%	52,3%	3,0%	3,0%
Soins à l'étranger (hors versement CLEISS)	2,1	-9,0%	-9,0%	-18,5%	-18,5%
Total sur champ ONDAM	3 981,6	2,9%	3,2%	3,0%	3,7%
Prestations en espèces maternité	79,6	5,9%	5,9%	4,8%	4,8%

(1) Corrigé des jours ouvrés (2) Transports et cures (3) Prise en compte des dotations effectives pour 2012 et 2013

Source : RSI / SARDE + données brutes comptables du RSI relatives aux forfaits/dotations globales transmises par la CNAMTS

Les prestations servies par les régimes d'assurance vieillesse et invalidité

Les prestations servies au cours du premier semestre de l'année 2014, au titre des droits directs des régimes vieillesse de base sont en hausse de respectivement 2,5% pour les artisans et de 1,4% pour les commerçants.

La loi du 20 janvier 2014 « garantissant l'avenir et la justice du système de retraites » a reporté la revalorisation annuelle des pensions au 1^{er} octobre au lieu du 1^{er} avril de chaque année. Au 1^{er} avril 2014, seuls les minima de pension ont été revalorisés de 0,6% alors qu'au 1^{er} avril 2013, l'ensemble des pensions de retraite avaient été revalorisées de 1,3%.

Les prestations de droit direct du régime complémentaire des indépendants (RCI) progressent quant à elles de 5,3%.

La forte progression des prestations d'invalidité de +7% pour les artisans et +7,2% pour les commerçants s'explique par la prolongation de la durée de versement des pensions d'invalidité suite au recul de l'âge légal de départ à la retraite. Durant le 1^{er} semestre 2014, aucun départ à la retraite n'a eu lieu entre janvier et mars alors qu'au cours du 1^{er} semestre 2013, des passages de l'invalidité à la retraite avaient lieu chaque mois.

Depuis le 1^{er} janvier 2013 (dans le cadre de la création du RCI), le régime décès des commerçants couvre les retraités, le délai de mise en place du dispositif explique la vive accélération des prestations du régime invalidité décès (+19,1%).

Tableau 5 : Les prestations servies par les régimes de base en 2013 et durant le premier semestre 2014

Millions d'euros	Janv. à déc. 2013	Evolution 2013/2012	Janv. à juin 2014	Evolution 2014/2013
Artisans				
Prestations légales	3 369	2,5%	1 704	2,0%
dont pensions contributives de droit direct hors VFU	2 743	3,1%	1 392	2,5%
dont pensions contributives de réversion	465	0,8%	234	1,1%
Commerçants				
Prestations légales	3 840	1,2%	1 927	0,8%
dont pensions contributives de droit direct hors VFU	2 990	2,1%	1 507	1,4%
dont pensions contributives de réversion	592	-0,4%	295	0,1%

Tableau 6 : Les prestations servies par le régime complémentaire des indépendants en 2013 et durant le premier semestre 2014

Millions d'euros	Janv. à déc. 2013	Evolution 2013/2012	Janv. à juin 2014	Evolution 2014/2013
Artisans et Commerçants				
Prestations légales	1 609	4,6%	833	5,2%
dont pensions contributives de droit direct hors VFU	1 373	4,8%	710,83	5,3%
dont pensions contributives de réversion hors VFU	235	3,5%	122	4,6%

Tableau 7 : Les prestations servies par les régimes invalidité-décès en 2013 et durant le premier semestre 2014

Millions d'euros	Janv. à déc. 2013	Evolution 2013/2012	Janv. à juin 2014	Evolution 2014/2013
Artisans	159	1,8%	83	6,9%
dont prestations Invalidité	137	3,5%	73	7,0%
Commerçants	110	14,1%	60	19,1%
dont prestations Invalidité	92	4,3%	49	7,2%

Sources : RSI / DCF. Données disponibles au 30/06/2014. France entière. Evolutions PCAP : Période comparée à l'année précédente. Outre les pensions contributives dont le détail est retracé ici, les prestations légales des régimes de base comprennent des allocations et des majorations.

L'ÉVOLUTION DU RECOUVREMENT

Les cotisations des artisans et des commerçants (France entière)

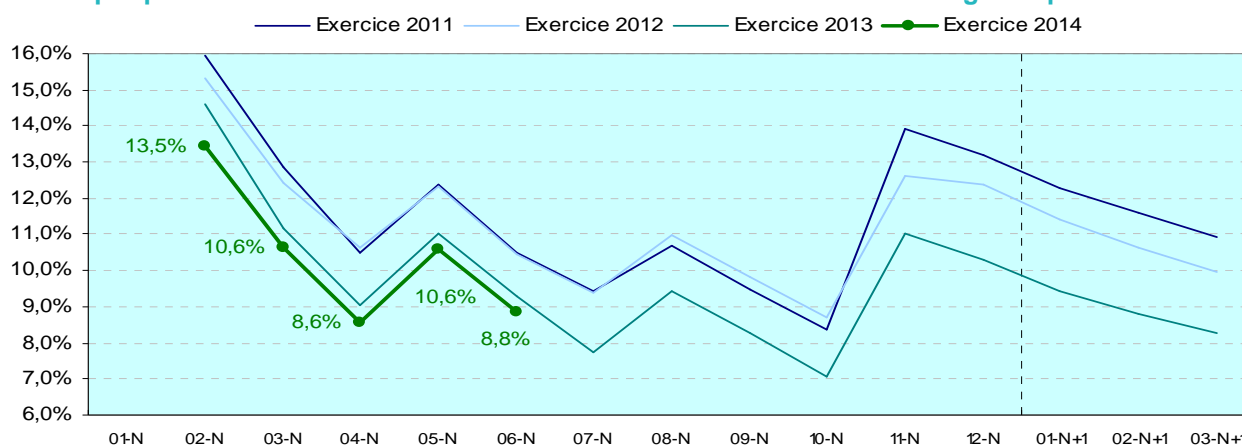
Fin juin 2014, le taux des restes à recouvrer hors taxation d'office (TO) au titre des émissions de l'année s'améliore de 0,5 point.

L'amélioration du recouvrement hors TO est concentré exclusivement sur les cotisants trimestriels (-1,9 points), le recouvrement des cotisants mensuels est stable (+0,0 point) sur la période. La part des émissions trimestrielles à fin juin 2014 est de 37,3% contre 36,1% en 2013.

Y compris taxation d'office, le recouvrement s'améliore de 3,6 points.

La part des TO dans le montant des restes à recouvrer passe de 56% en juin 2013 à 48% fin juin 2014, en raison notamment de la mise en œuvre des plans annuels successifs de radiations de taxations d'office à tort, mis en place conjointement par le RSI et la branche du recouvrement des URSSAF.

Graphique 4 : Evolution du taux de RAR ISU hors TO des cotisations exigibles par exercice



Source : ACOSS. Champ ISU- Hors accessoires (majorations et pénalités de retard) - hors procédures collectives, y compris appels de cotisations sur comptes radiés. Données au 30/06/2014.

Les cotisations des professions libérales (France entière)

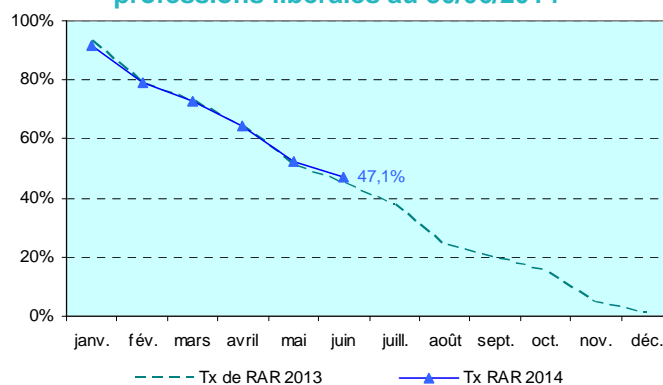
Fin juin 2014, le taux des restes à recouvrer sur les cotisations annuelles est de 47,1%, en recul de 2,3 points par rapport au taux constaté un an auparavant.

Les émissions sont en baisse de -2,4% et les encaissements de -6,4% par rapport à fin juin 2013. La mise en place de l'exonération dégressive des cotisations maladie contribue à diminuer les émissions.

Les régularisations de revenus par anticipation sont plus nombreuses que l'an passé, à la même période, ce qui conduit à davantage de remboursements au titre du revenu 2013 et donc à une baisse des encaissements à fin juin 2014.

Sur les 6 premiers mois de l'année, les encaissements au titre de la provisionnelle 2014 sont en hausse de 1,1% par rapport à fin juin 2013.

Graphique 5 : Taux de restes à recouvrer des professions libérales au 30/06/2014



Source : RSI/DCF/Comptabilité - champ : ensemble des professionnels libéraux actifs et polyactifs, France entière

Précisions sur le calcul des taux de restes à recouvrer, différence entre le champ ISU et PL :

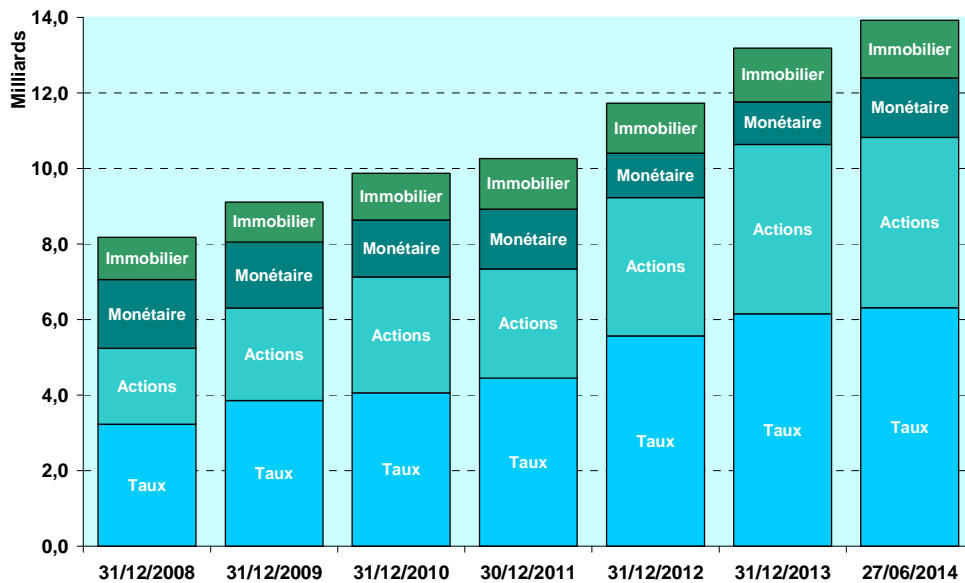
Le taux de restes à recouvrer ISU est le rapport entre le montant des encaissements cumulés et celui des émissions cumulées de l'exercice en cours uniquement sur la période échue (échéance du seul 1^{er} semestre). Pour les professions libérales, le taux des restes à recouvrer suivi est le rapport entre les encaissements cumulés des échéances déjà échues et le montant total des émissions **annuelles** de l'exercice (y compris les ajustements effectués à postériori au titre des exercices antérieurs), ce taux est donc faible en début d'année et s'améliore au cours des mois.

LE PLACEMENT DES RESERVES

Au 27 juin 2014, le montant total des réserves est de 15,3 Md€ dont 13,9 Md€ pour le Régime Complémentaire des Indépendants (RCI), 716 M€ pour les régimes invalidité et décès des artisans (RID Artisans) et 615 M€ pour celui des commerçants (RID Commerçants). Ces montants correspondent aux actifs totaux (fonds de roulement inclus) valorisés à

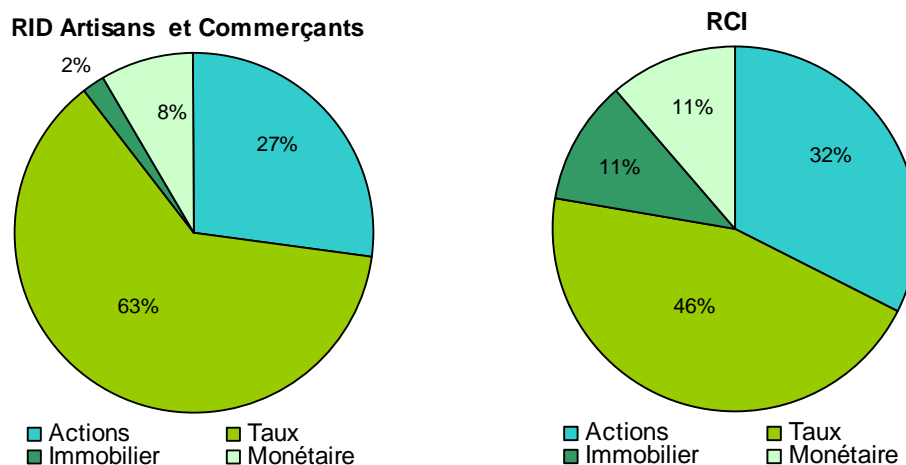
leurs dernières valeurs d'expertises. La performance financière brute du RCI est de 3,3% (la contribution des taux est de +1,9%, celle des actions de +1,0%). La performance des RID (artisans + commerçants) est de 3,9% (les taux contribuent pour +2,5% et les actions pour +0,9%).

Graphique 6 : Caractéristiques des portefeuilles RCI par classe d'actifs



Source : RSI / DEEP / Gestion financière des actifs du RSI

Graphique 7 : Caractéristiques des portefeuilles du RSI par classe d'actifs au 27 juin 2014



Source : RSI / DEEP / Gestion financière des actifs du RSI

Directeur de la publication : Stéphane Seiller – Coordination éditoriale : Direction des études, des équilibres et des placements / Département des statistiques, de l'analyse des risques, du décisionnel et des équilibres – Rédacteur : **Fabien Deschamps** (fabien.deschamps@rsi.fr)
 Contact : **Valérie Perrin** (valerie.perrin@rsi.fr)

Caisse nationale RSI – 260-264 avenue du Président Wilson – 93457 La Plaine Saint-Denis Cedex - www.rsi.fr
 Cette publication, dont la numérotation est chronologique, comprend trois séries : les bilans annuels (bleus), les tableaux de bord financiers (verts) et les zooms (orange).
 Ces trois séries sont disponibles sur notre site Internet : www.rsi.fr dans la rubrique : Espace téléchargement / Etudes / Etudes statistiques, financières et actuarielles